

Remboursement anticipé

Confédération suisse

La Confédération suisse dénonce l'emprunt fédéral

*6 ¼ % 1991 - 15.07.2002 (y compris créances inscrites) de
CHF 302 000 000, nos de valeur 15753/15754, ISIN
CH0000157534/CH0000157542 au 15 juillet 2000 à 100 %*

au remboursement anticipé.

Le remboursement s'effectuera sans frais contre remise des titres munis de tous les coupons non-échus. La contrevaletur des coupons manquants sera déduite du montant du remboursement.

2 mai 2000

Par ordre de la Confédération suisse:

Banque nationale suisse